

## LE PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS ET STAGES DE CLUBS

Validé par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports au 26/08/2020



- Le club s'engage à désigner Nicolas Meilard l'enseignant, responsable COVID par événement chargé de l'organisation sanitaire des locaux et de veiller au respect des protocoles sanitaires.

- L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre. Ils arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tapis en le glissant dans leurs affaires personnelles.

- si vous vous sentez malade et que vous avez des symptômes, restez chez vous. Vous ne devez pas avoir de contact avec d'autres personnes on en appel à votre responsabilité.

- Chaque enfant vient au club avec un petit sac contenant : une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque.

Lorsque votre enfant sort des vestiaires masqué, il dépose son sac au bord du tapis, puis s'assoit pieds vers l'extérieur et retire son masque après s'être massé les pieds et les mains avec son gel hydro alcoolique. Puis, il se lève, salue le tapis et attend sagement les consignes de début de séances.

- Le professeur de Judo reste masqué en permanence durant le cours et à l'accueil des parents.

- Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation.

- Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).

- Gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique : Lavage ou désinfection des pieds et des mains à chaque montée sur le tatami. Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans ne se toucher ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.

